

Impôt sur le revenu—Loi

M. Evans: Prouvez-le.

M. Riis: Nous mettons à part un groupe de personnes que nous allons protéger. Laissez-moi poser ma question simplement, calmement et tranquillement. Sur cette question en particulier, il est difficile de garder son sang-froid à cause du favoritisme que le gouvernement du Canada impose à la population en protégeant un aussi petit groupe. Mais la disposition joue en faveur des courtiers et de ceux qui spéculent à la bourse, et j'insiste sur le verbe «spéculer» . . .

M. Blenkarn: Les spéculateurs.

M. Riis: . . . ceux qui font des placements à long terme et ceux qui sont prêts à investir dans des valeurs durables ne retireront pas grand-chose de cette mesure. Je demande au ministre de m'aider.

M. Blenkarn: Nous sommes du même avis.

M. Riis: Nous pouvons compter dans nos efforts sur l'aide de ce conservateur socialisant dont le siège est voisin de ceux de notre parti. Je veux poser la question au ministre en toute déférence parce que je sais qu'il prend ses responsabilités au sérieux. Quelle explication puis-je donner, non pas au milieu financier de ma circonscription, mais à ceux qui travaillent dans les mines de cuivre et les scieries et dont les salaires ne sont pas protégés par l'indexation? Qu'advient-il des serveuses dans les restaurants et les clubs? Quel bénéfice vont-elles en retirer? Nous sommes censés tendre à adopter des mesures législatives qui seront avantageuses pour l'ensemble des Canadiens et non seulement pour de petits groupes. Que retireront de cette mesure les personnes de ma circonscription?

M. MacLaren: Monsieur le président, je sens que mes collègues le député de Mississauga-Nord et le député d'Ottawa-Centre brûlent eux aussi de répondre à cette observation. Ils auront peut-être l'occasion d'intervenir, mais comme le député de l'opposition m'a invité à répondre, je profite de l'occasion pour le faire en premier.

J'ai écouté ce qu'il disait avec beaucoup d'attention. Il s'est décrit comme un rural de l'Ouest. Je ne sais pas si je peux me considérer comme un rural, mais je viens de l'Ouest, c'est certain, et je partage l'intérêt qu'il porte à ceux qui estiment ne pas pouvoir profiter du régime de placements en titres indexés dont nous discutons en ce moment. Le député oublie toutefois toute la gamme de programmes et règles relevant de la compétence du gouvernement fédéral, qui ne sont pas sans offrir aux particuliers le même genre d'abri contre les conséquences néfastes de l'inflation dont bénéficiera l'investisseur en actions ordinaires grâce au programme RPTI. On pourrait énumérer une longue liste de ces mesures au député. Je ne les nommerai pas toutes mais, évidemment, l'impôt sur le revenu est indexé, comme le sont les tranches fiscales, les exemptions . . .

M. Blenkarn: Sauf pour les enfants.

M. MacLaren: . . . le crédit d'impôt pour enfants, les allocations familiales, la sécurité de la vieillesse, le supplément de revenu garanti, le Régime de pensions du Canada et les prestations de chômage. Dans les domaines où le gouvernement national en a la possibilité, nous avons entrepris d'accorder

l'indexation le plus possible. Nous envisageons aussi, comme je l'ai dit hier, d'autres domaines de revenu et d'accumulation de biens, qui pourraient également être protégés contre les ravages de l'inflation.

• (1140)

Il se peut qu'il y ait un problème plus fondamental en cause, à savoir que le député d'en face ne comprend pas très bien le but et le rôle de la Bourse dans notre économie ou dans la société en général.

M. Riis: Là n'est pas la question.

M. MacLaren: Il se peut que lui et moi ne voyions pas du tout du même œil les avantages pour le Canada d'un marché boursier dynamique et agressif auquel participent des investisseurs. Le but premier des RPTI est d'encourager les Canadiens à placer leur argent dans des sociétés publiques canadiennes. Tous les Canadiens sont invités à investir dans de telles entreprises par le biais de leur propre RPTI. J'aurais cru que le député d'en face conviendrait que de telles injections de capitaux ne peuvent que renforcer notre structure corporative, notre système corporatif. Un secteur corporatif fort signifie une économie forte et, partant, une vie meilleure pour tous les Canadiens.

M. Blenkarn: Quelles injections?

M. MacLaren: Nous avons ce secteur en vue quand nous offrons aux investisseurs, comme je l'ai dit l'autre jour, la possibilité de se protéger des effets néfastes de l'inflation sur les gains en capital que leur rapportent leurs investissements dans des actions ordinaires. Monsieur le président, mon collègue pourrait peut-être ajouter un mot à ce sujet, si vous voulez bien le lui permettre.

M. Fisher: Monsieur le président, je veux simplement présenter une autre observation au sujet des avantages que le régime fiscal accorderait à une catégorie de contribuables plutôt qu'à une autre, ou aux dépens d'une autre catégorie. Le ministre a très bien dit que les moyens dont on disposait pour se protéger de l'inflation variaient d'une personne à l'autre. Le moyen le plus universel peut-être d'assurer cette protection serait de passer par l'impôt sur le revenu.

M. Riis: Quelles seraient les catégories qui bénéficieraient de cette protection de revenus?

M. Fisher: J'entends le député. Je réponds que tous les Canadiens assujettis à l'impôt sur le revenu bénéficient d'une exemption personnelle indexée. Voilà une chose qui n'existe pas aux États-Unis, évidemment. Comme le ministre l'a signalé, les personnes âgées bénéficient de l'indexation par le RPC, la SV et le SRG. Et les ménages en bénéficient par les allocations familiales. Les prestations d'assurance-chômage sont également indexées.

M. Riis: Parlez-nous des salariés?